

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D143-4 du code forestier.

Aménagement forestier



BERG



THAL

Forêt communale indivise de BERG - THAL

Département : 67 – Bas-Rhin

2013 - 2032

Surface cadastrale : 142,84 71 ha

Surface retenue pour la gestion : 142,85 ha

Altitudes extrêmes : 319 m – 359 m

Révision d'aménagement

SRA : Alsace (août 2009)

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

**Direction Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt**

Service Régional de l'Economie Agricole
et Forestière

Département du Bas-Rhin
Forêt Communale de BERG-THAL
Contenance cadastrale : 142,8471 ha
Surface de gestion : 142,85 ha
Révision d'aménagement forestier
2013-2032

**Arrêté d'aménagement
portant approbation du document
d'aménagement de la forêt de
BERG-THAL
pour la période 2013-2032**

**Le Préfet de la Région Alsace,
Préfet du département du Bas-Rhin,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU les articles L124-1, 1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, 2°, D214-15 et D214-16 du Code Forestier,
- VU le schéma régional d'aménagement de la région Alsace approuvé en date du 31 août 2009,
- VU l'arrêté ministériel en date du 26 octobre 1993 réglant l'aménagement de la forêt communale indivise de Beg-Thal pour la période 1992 – 2011,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012/94 du 19 novembre 2012 portant délégation de signature à M. Eric MALLET, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Alsace pour l'approbation des aménagements forestiers des forêts relevant du Régime Forestier visées par l'article L.141-1 du Code Forestier,
- VU les délibérations des conseils municipaux des communes de Berg et de Thal en date des 22 octobre 2012 (Thal) et 24 octobre 2012 (Berg), déposées à la Sous-Préfecture de Saverne le 26 octobre 2012 (Thal) et le 07 novembre 2012 (Berg), donnant leur accord au projet d'aménagement forestier qui leur a été présenté,
- SUR la proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts,

ARRETE

Article 1 : La forêt communale indivise de BERG-THAL, département du Bas-Rhin, d'une contenance de 142,85 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction sociale tout en assurant sa fonction écologique et de protection physique dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 142,85 ha actuellement composée de hêtre (51 %), de chêne sessile (30 %), de frêne commun (8 %), de feuillus divers (8 %), d'épicéa commun (2 %) et de résineux divers (1 %).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière sur 141,71 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne sessile (66,02 ha) et le hêtre (75,69 ha). Les autres essences, hormis le chêne pédonculé et l'épicéa, seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2013-2032) :

- la forêt sera divisée en 5 groupes de gestion :
 - un groupe de régénération, d'une contenance de 27,46 ha, au sein duquel 9,00 ha seront nouvellement ouverts en régénération et 18,46 ha feront l'objet d'une coupe définitive au cours de la période ;
 - un groupe d'amélioration, d'une contenance de 90,97 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation de 8 ans ;
 - un groupe de jeunesse, d'une contenance de 22,49 ha, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements et qui pourra être parcouru par une première éclaircie en fin de période ;
 - un groupe d'ilots de vieillissement, d'une contenance de 0,79 ha, qui fera l'objet d'une gestion spécifique au profit de la biodiversité ;
 - un groupe d'ilots de sénescence, d'une contenance de 1,14 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle au profit de la biodiversité ;
- l'Office National des Forêts informera régulièrement les communes de BERG et de THAL de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ces dernières mettront en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement, en optimisant et suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plan de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Alsace.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2013

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt *M*


Eric MALLET

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BERG
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNI EN SEANCE ORDINAIRE LE 24 Octobre 2012
SOUS LA PRESIDENCE DE Monsieur KEISER Manfred

Présents :

Le Maire : Monsieur KEISER Manfred

Les Adjoint au Maire : Monsieur HOFFERT Charles et Mme URBAN Corinne

Les Conseillers : Messieurs BUHLER Roger, WALTER Laurent, HECKEL Christian NICKLES Eric et Madame BACHMANN Irène.

Absent Excusé : Néant

Absents non Excusés : MM. JUNG Thierry, NICKLES Jean-Pierre et Mme JOST Mathilde

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du CGCT : Néant

Nombre de conseillers élus : 11 en fonction : 11 Nombre présents : 08

Date de la Publication : 31 octobre 2012

Date de la Convocation : 12 Octobre 2012

REVISION DE L'AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE SUR 20 ANS

Le Maire soumet au Conseil Municipal le plan de révision d'aménagement de la Forêt communale sur 20 ans présenté par l'ONF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

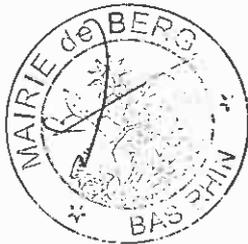
approuve le document tel qu'il a été élaboré et présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

BERG le 31 Octobre 2012

Le Maire



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 31 octobre 2012 et de la publication
le 31 octobre 2012



R.F
Sous Préfecture de Saverne
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 07/11/2012
067-216700294-20121107-AR_2012_30-AR

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE DE THAL-DRULINGEN
67320 ☎ - 03 88 01 70 16
Télécopie : 03 88 01 78 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

- élus : 11 - en fonction : 11 - présents : 10
- Date de la convocation : 11/10/2012

**SEANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2012
SOUS LA PRESIDENCE DE M. BACH Freddy, Maire.**

MEMBRES PRESENTS : MME VINCENT Marie-Bernadette - MM. BRUDERER Jean-Yves,
FEUERSTEIN René - GERBER André, GERBER Gérard, Adjoint, JAEGER Franck, KOENIG
Patrick, REEB Patrick, STUTZMANN Martin, Adjoint

MEMBRE(S) ABSENT(S) EXCUSE(S) : MME MEYER Liliane

OBJET

D2012.10.22.2.8.8 Révision d'aménagement de la forêt communale indivise de BERG-THAL

Le Maire soumet au conseil municipal le plan de révision d'aménagement de la forêt communale indivise de BERG et THAL-DRULINGEN sur 20 ans, présenté par l'Office National des Forêts.

Le conseil municipal approuve le document tel qu'il a été présenté.

Suivent au registre les signatures de tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, Thal-Drulingen, le 26 octobre 2012

Le Maire :



Forêt Communale Indivise de Berg - Thal (142,85 ha)

Présentation de l'aménagement 2013 - 2032

Le contexte

La forêt communale indivise de Berg - Thal, située sur le plateau lorrain, est une forêt de plaine, principalement constituée de Chêne et de Hêtre. Séparée en deux massifs (dont un principal), elle se situe à une altitude variant de 319 à 359 m. Elle présente donc des conditions de croissance et d'exploitation assez homogènes. La forêt est bien desservie dans son ensemble.

Les principaux enjeux de la forêt

L'enjeu de production est important avec la répartition suivante :

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Production	1 ha	0 ha	26 ha	116 ha

L'absence d'enjeu de production concerne l'ug 9 s (1.14 ha) qui est classée en îlot de sénescence).

La forêt est, à ce jour, concernée par aucun statut de protection.

Niveau d'enjeu	Ordinaire	Reconnu	Fort
Biodiversité	143 ha	0 ha	0 ha

L'enjeu social est assez important, pour plus de la moitié de la forêt.

Niveau d'enjeu	Local	Reconnu	Fort
Paysage	51 ha	92 ha	0 ha

Les 92 ha d'enjeu reconnu sont essentiellement dus à une visibilité externe liée à la proximité d'une importante voie de circulation (notamment l'ancienne route nationale 61, classée en départementale et l'autoroute A4. Le site du Kirchberg à proximité de la parcelle 1 est à prendre en considération.

L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent

L'homogénéité de la topographie, de la desserte et des conditions stationnelles se retrouve dans les peuplements. La futaie régulière de Chêne et de Hêtre est prépondérante dans la forêt, avec parfois quelques petits îlots plutôt constitués de feuillus et résineux divers.

L'équilibre sylvo-cynégétique est considéré comme atteint. La régénération naturelle de chêne peut s'installer sans trop de difficultés (elle est bien plus menacée par la dynamique du hêtre).

L'aménagement précédent (1992-2011) traitait la forêt en futaie régulière. Objectif de régénération : 23.62 ha (groupe strict). Objectif de récolte annuelle moyenne : 532 m³, dans le groupe de régénération, et 328 m³ pour l'amélioration, total de 860 m³.

La période passée a été marquée par :

- la tempête du 26 décembre 1999 (+ sécheresse et scolytes), qui a occasionné la récolte de 2584 m³ (2000 à 2004).
- des attaques régulières de la chenille processionnaire sur le chêne
- des dépérissements (hêtre, chêne, épicéa) dus aux ravageurs et/ou aux accidents climatiques.

Les résultats de la mise en œuvre de l'aménagement sont :

- **une récolte de 970 m³/an**. Le personnel du terrain a pris en compte les 157 m³/an de produits accidentels pour équilibrer la récolte.
- **une surface régénérée presque égale à la prévision (22 ha soit 92 %)**, le solde étant toutefois bien engagé.

Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions

L'objectif de production, dans le respect des milieux et des paysages, reste prioritaire.

Compte tenu des structures en place, le traitement en futaie régulière (à groupe de régénération élargi avec récolte étalée) est reconduit.

Les essences objectifs principales sont le Chêne sessile et le hêtre, et les feuillus précieux accompagneront les essences objectifs.

La sylviculture mise en œuvre répondra au double objectif suivant :

- **produire plus de bois, éco-matériau et énergie renouvelable**, en application des guides sylvicoles, par la poursuite de la dynamisation de la sylviculture avec la résorption des surcapitalisations et la récolte des bois ayant atteint ou dépassé le diamètre d'exploitabilité.

Cet aménagement prévoit une récolte, hors événement exceptionnel, de 1000 m³/an, soit 7.0 m³/ha/an sur l'ensemble de la forêt. Celle-ci est un peu supérieure par rapport à l'aménagement précédent, du fait de l'augmentation du groupe concernant la régénération.

- **tout en préservant mieux la biodiversité** : respect des prescriptions des directives ONF en matière de gestion courante. L'aménagement prévoit en outre 0.79 ha en îlot de vieillissement et 1.14 ha en îlot de sénescence.

Le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique est indispensable pour la pérennité du Chêne tant sur le plan de l'objectif de production que celui de biodiversité.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	2
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	2
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	2
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	3
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	4
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	5
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	5
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	7
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	14
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	14
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	16
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	17
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	19
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS</u>	20
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	20
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	21
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	21
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	21
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	22
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	22
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.	23
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE	23
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	23
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	23
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	25
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	25
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2013 – 2032	25
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	25
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	25
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	29
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	30
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	33
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	33
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	34
2.5.8 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000.....	34
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L11 DU CODE FORESTIER	34

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

Forêt communale indivise de BERG et THAL-DRULINGEN, propriété de la commune de BERG et THAL DRULINGEN.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Commune indivise
Nom de l'aménagement	BERG - THAL
Départements de situation	67 – BAS-RHIN
N° ONF de la région nationale IFN de référence	419 Plateau Lorrain
DRA ou SRA de référence	ALSACE

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
67 – BAS-RHIN	BERG	142,8471 ha

- **Période d'application de l'aménagement**

2013 – 2032. (20 ans)

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale indivise de BERG - THAL	F08968X	142.8471 ha	26/10/1993	1992	2011

- **Carte de situation de la forêt**

Cf. annexe cartes.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	142.8471	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	142.85	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	142.85	ha, ares
Surface en sylviculture de production	141.71	ha, ares

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en **annexe 1**.
La surface en sylviculture s'obtient par déduction de l'unité de gestion classée en îlot de sénescence (1.14 ha), qui est hors sylviculture.

- **Etat des lieux**

Aucun problème foncier n'est à signaler.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Toutes les parcelles	01/10/1887	Archives à Saverne

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt appartient aux deux communes depuis des temps immémoriaux. En 1487, le village de Thal vit le jour suite à la scission d'une partie des habitants de Berg. Il n'en fut pas de même pour la forêt communale qui fait l'objet d'une gestion indivise avec un partage des frais et des recettes au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire reste inchangé par rapport à l'ancien aménagement.

- **Concessions**

Pas de concessions en forêt communale indivise de Berg - Thal.

Les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	1	0	26	116	143
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		143	0	0	143
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		51	92		143
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	143				143

L'enjeu de production a été déterminé en fonction de la fertilité des stations, (voir Potentialité pages 7 et 8), il est sans objet pour les îlots de sénescence.

L'enjeu reconnu de la fonction sociale (92 ha), concerne des zones forestières visibles particulièrement du site du Kirchberg, d'une départementale reliant Phalsbourg à Sarre-union (ancienne RN 61), de l'autoroute A4 qui coupe une partie du massif en deux.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**
Cf. annexe cartes
- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves		
- Déséquilibre grande faune / flore		
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	2.90 ha	Epicéa : scolytes et sécheresse.
- Autres (préciser)	42.95 ha	Risque de processionnaire sur le chêne.
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse		
- Pastoralisme		
- Pratique de l'affouage		
- Contrats Fonds Forestier National en cours		Localisation :
- Dispositifs de recherche		

- **Démarches de territoires**

Néant.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt communale indivise de Berg - Thal est située à l'Est du Plateau Lorrain. Elle surplombe les villages de Berg et Thal.

L'altitude varie de 319m à 359m. Les expositions sont variables sans qu'il y ait d'exposition prédominante.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Le climat est semi-continentale (du type plateau lorrain) assez rude, caractérisé par de grands et rapides écarts de températures journalières, des hivers longs et souvent humides, des étés chauds et orageux. Les températures mensuelles moyennes varient de 5°C à 12.5°C, pour une moyenne annuelle de 8.7°C. La pluviométrie mensuelle moyenne varie de 66 à 91 mm, pour un cumul annuel moyen de 931 mm.

- **Géologie**

La géologie est principalement représentée par les formations sédimentaires du Trias (ère secondaire), à savoir : calcaires à cératites du Muschelkalk supérieur. Ces terrains sont recouverts d'un placage plus ou moins épais de limons des plateaux et argileux donnant des sols imperméables et humides.

- **Unités stationnelles**

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion			Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%	Poten- tialité	Intérêt écologique	Sensibilité sols au tassement	
PL B111	<u>Hêtraie-chênaie mixte</u> , mésophile, neutrocalcicole, à Charme et Lierre grim pant, des sols de texture à argile dominante, issus de calcaires ou marnes	24.53	17	Forte		Moyenne	

PL B121	<u>Hêtraie-chênaie sessiliflore,</u> mésophile, calcicline, Charme, des sols de texture à argile dominante, issus de calcaires ou marnes	0.72	1	Forte		Moyenne	
PL B243	<u>Chênaie sessiliflore- hêtraie,</u> mésohydrocline, neutrocline, à Charme, des sols de texture à limons dominants, issus de marnes	0.72	1	Forte		Forte	
PL B342	<u>Hêtraie-chênaie sessiliflore,</u> hydrocline, neutrocline, à Charme, des sols de texture à limons sur argile dominants, issus de calcaire ou marnes	58.44	41	Forte		Moyenne	Epicéa commun
PL B343	<u>Hêtraie-chênaie sessiliflore,</u> hydrocline, neutrocline, des sols de texture à limons dominants, issus de limons	33.19	23	Forte		Forte	
PL B432	<u>Hêtraie-chênaie mixte,</u> mésohydrophile, neutrophile, à Charme, des sols de texture à limons sur argile dominants, issus de marnes	25.25	17	Moyenne		Forte	Epicéa commun

Il conviendra de privilégier systématiquement le chêne sessile par rapport au chêne pédonculé en raison des évolutions climatiques (sécheresse).

Unités stationnelles DRA/SRA	%	Surface
Hêtraie chênaie (toutes les stations)	100	142.85

- **Carte des unités stationnelles**

Cf. annexe cartes.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La description des peuplements forestiers a été réalisée à l'aide de la typologie des peuplements forestiers du plateau lorrain à laquelle on se référera pour les principales caractéristiques de chaque type. Les types de peuplements rencontrés sont listés dans le tableau ci-dessous et ont été définis à partir de la clé de détermination jointe en **annexe 2**, ainsi que celle des stations forestières.

Qualité des bois :

Hêtre : peu de problème de cœur rouge, sauf pour les tiges surannées.

Chêne : la quasi-totalité de la surface en sylviculture de la forêt est occupée par des stations favorables au chêne sessile. La qualité y est bonne. (Cf. page 16).

Etat sanitaire des peuplements et menaces liées :

Les essences dominantes dans la forêt sont, statistiquement, les plus touchées par des problèmes sanitaires, à savoir :

- Chêne : risque de processionnaire.
- Hêtre : dépérissements ponctuels liés aux périodes de canicule estivale.
- Epicéa : pas adapté à la station, a subi les attaques des scolytes et la canicule estivale de 2003.

Ces phénomènes ne remettent pas en cause la pérennité des peuplements, mais nécessitent un suivi régulier. À titre préventif, le chêne sessile, plus résistant et mieux adapté, sera préféré au pédonculé, lorsque la composition du peuplement et la station le permettent.

◆ Essences présentes (en % de surface terrière sauf non pré comptables en % de couvert)

Essence	Surface (ha)	%
Hêtre	73.22	51.3
Chêne sessile	42.95	30.1
Frêne commun	11.83	8.3
Charme	4.26	3.0
Merisier	3.35	2.3
Autres Feuillus	3.34	2.3
Epicéa commun	2.46	1.7
Mélèze d'Europe	0.36	0.3
Pin sylvestre	0.36	0.2
Vide	0.72	0.5
Total	142.85	100.0

◆ Répartition des types de peuplement

Type de peuplement	Surface (ha)	%
G-R : régénération semis à gaulis	4.3	3.0
G-G : gaulis à bas perchis	44.7	31.3
PL-11 : peuplement à PB	19.5	13.6
PL-12 : peuplement à PB avec BM	1.4	1.0
PL-21 : peuplement à BM avec PB	10.1	7.1
PL-22 : peuplement à BM	18.8	13.1
PL-23 : peuplement à BM avec GB	15.2	10.6
PL-31 : peuplement à GB avec PB	0.7	0.5
PL-32 : peuplement à GB avec BM	12.3	8.6
PL-33 : peuplement à GB	5.8	4.0
PL-52 : peuplement irrégulier à BM	6.5	4.5
PL-53 : peuplement irrégulier à GB	2.9	2.0
VB : vide boisable	0.7	0.5
Total	142.9	100.0

La forêt se caractérise par :

- l'importance des jeunes peuplements (R à 12): 49 %.
- une bonne part (31 %) de peuplements à bois moyens, (21 à 23).
- une faible part (13 %) de peuplements avec des gros bois, (31 à 33).
- 7 % sont des peuplements irréguliers, (mais c'est le plus souvent l'existence d'un sous-étage de charme qui explique cela).

◆ **Répartition des essences principales forestières** (en % de surface terrière sauf non pré comptables en % de couvert)

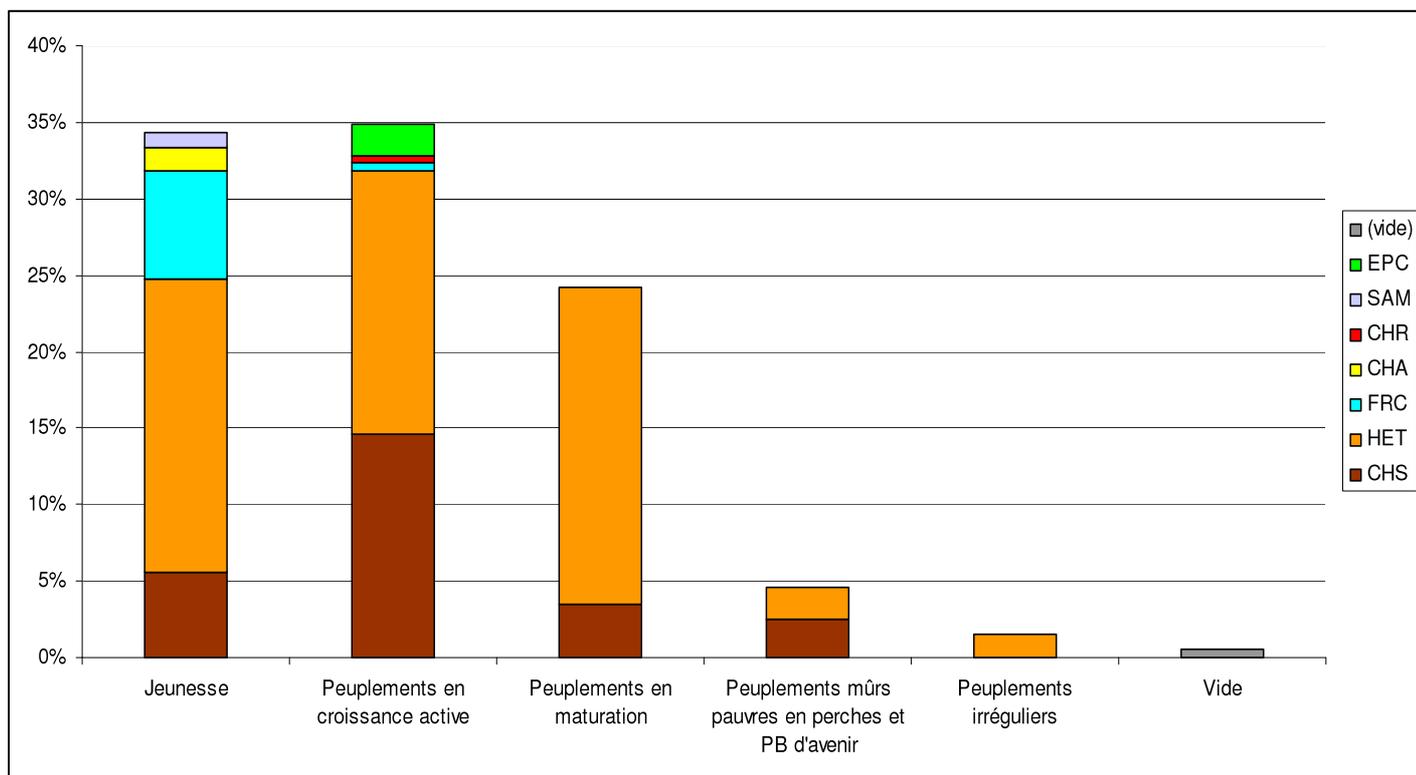
Essence prépondérante	Familles de peuplements							Total %	Total surface
	Jeunesse	Peuplements en croissance active	Peuplements en maturation	Peuplements mûrs pauvres en perches et PB d'avenir	Peuplements irréguliers	Vide			
SAM	1%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1,4	
CHA	2%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	2,2	
CHR	0%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	0,7	
CHS	6%	15%	4%	3%	0%	0%	26%	37,5	
EPC	0%	2%	0%	0%	0%	0%	2%	2,9	
FRC	7%	1%	0%	0%	0%	0%	8%	10,8	
HET	19%	17%	21%	2%	2%	0%	61%	86,6	
(vide)	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0,7	
Total %	34%	35%	24%	5%	2%	1%	100%		
Total surface	49,06	49,78	34,63	6,49	2,16	0,72		142,85	

La forêt se caractérise par :

- La prépondérance des peuplements en croissance active (35%) suivi de près par les peuplements en jeunesse (34 %).
- La rareté des peuplements mûrs (5 %), mais 24 % pour ceux en maturation.
- Le hêtre est prépondérant sur l'ensemble de la forêt suivi par le chêne sessile.
- A noter la présence du frêne (8 %), surtout en jeunesse.
- On trouve les résineux (épicéa) particulièrement dans les peuplements en croissance active.

◆ Histogramme des types de structures

- Pour les unités de gestion constituant le groupe régulier.



Pour le groupe régulier, celui-ci représentant pratiquement la totalité de la surface de la forêt, l'analyse proposée en 1.2.2.A pour la répartition des familles de peuplement reste valable. A noter la proportion de frêne dans les peuplements en jeunesse, conséquence de l'effort important de régénération réalisée lors de la dernière période d'aménagement.

◆ **Cartographie** : les cartes des essences, des types de peuplement et de la surface terrière sont jointes en **annexe cartes**.

B - Etat du renouvellement

◆ Renouveaulement présent dans la forêt : traitement à suivi surfacique

Application aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	23,6 ha
Surface effectivement régénérée	22,49* ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

* 22,49ha : (17.56 ha dans le groupe de régénération + 4.93 ha dans le groupe de liquidation).

Pour le groupe de régénération passé, le premier tableau ci dessous fournit le détail par classes de la régénération, quelque soit l'avancement de la récolte du peuplement adulte.

Le second tableau fournit l'avancement par rapport à la récolte du peuplement adulte ainsi que la surface acquise (>3m).

Stock de régénération par essences						
Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée	Classe 1 (entamée sans semis ou avec semis < 0,5m)	Dont Cl.1 (entamée avec semis < 0,5m)	Classe 2 (installée) régénération de 0,5 à 3 m ou plantation de plus de 1 an	Classe 3 (acquise) régénération sup. à 3 m ou plantation de plus de 1 an	Observations
	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)	
Chêne sessile		1.22	0.42	0.30	2.97	
Hêtre		9.59	3.05	3.71	8.41	
Frêne		0.22		0.11	2.02	
Total	0.00	11.03	3.47	4.12	13.40	

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface* (ha)	Observations (détail par UG)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	22.49	Ug actuelles : 1aj, 5aj, 10aj
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	6.06	Ug actuelle : 5r
Surface cumulée des unités de gestion non entamées en régénération	0.00	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0.00	
Surface acquise en régénération (> 3m) au cours de l'aménagement passé	13.40	Ug actuelles : 1aj, 5aj, 10aj

* surface en sylviculture

Commentaires :

La surface prévue de 23.6 ha prévue par l'ancien aménagement, a été réalisée à 74 % (17.5 ha) si on tient compte de la régénération à compter de 0.5m et plus. Une réalisation de 57 %, si on tient uniquement compte d'une hauteur de régénération supérieure à 3m. La surface réalisée (coupe définitive faite), on a réalisé 22.5 ha sur les 23.6 ha prévus, soit 95 %.

◆ Renouveaulement présent dans la forêt : traitement à suivi non surfacique

Néant.

C - Inventaires réalisés

Un inventaire relascopique a été réalisé sur l'ensemble de la forêt en été 2010, à raison de 1 point à 0.7 hectare (Pas de 85 m), suivant le protocole joint en **annexe 3**. Les données générales sur la forêt sont les suivantes :

	Surface	G moy. (m ²)	Erreur absolue	Effectif (nombre pixel)	Volume moy. (m ³)
Forêt	142.85	14.8	1.61 m²/ha	198	169

◆ Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur

Les volumes sont calculés à partir du tarif : Algan 12, feuillus et résineux.

Essences	surface terrière		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort (tige +houp.)	
	m ² /ha	%	m ³ /ha	%								
Chêne sessile	5.7	39	1.1	27	2.5	36	1.7	52	0.4	100	63	37
Chêne rouge	0.1	1	0.0	0	0.1	1	0.0	0	0.0	0	2	1
Hêtre	7.9	53	2.2	54	4.1	59	1.6	48	0.0	0	93	55
Charme	0.3	2	0.2	5	0.1	1	0.0	0	0.0	0	3	2
Frêne	0.2	1	0.1	2	0.1	1	0.0	0	0.0	0	2	1
Merisier	0.1	1	0.1	2	0.0	0	0.0	0	0.0	0	1	1
Epicéa	0.5	3	0.4	10	0.1	1	0.0	0	0.0	0	5	3
TOTAL	14.8	100	4.1	100	7.0	100	3.3	100	0.4	100	169	100
Erreur relative sur surf. terrière	+/- 1.61		nc*		nc		nc		nc		nc	
% des catégories de grosseur	100%		28%		48%		24%		2%			

*nc = non calculé

Deux tableaux **en annexes 4 et 5** fournissent :

- la surface terrière par essence et catégorie de bois par UG
- les volumes par essence par hectare par UG

◆ Répartition des relevés en % par classes de G et groupe d'essences

Peuplements	Essences prépondérantes	Classes de surface terrière						Total
		0 à 6	7 à 12	13 à 20	21 à 25	26 à 30	31 et +	
Peuplements à dominante de petits bois (11-12)	Chênes		0,5%	2,0%				2,5%
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)				0,5%			0,5%
	Hêtre		1,5%	4,5%	2,0%	1,5%		9,6%
	Résineux (sauf pin sylvestre et mélèzes)			0,5%	1,0%		0,5%	2,0%
Autres peuplements	Chênes	5,6%		2,5%	10,6%	4,5%	1,0%	24,2%
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)	9,6%						9,6%
	Hêtre	19,2%		7,6%	15,2%	9,1%		51,0%
	(vide)	0,5%						0,5%
Total %		34,8%	2,0%	17,2%	29,3%	15,2%	1,5%	100,0%

Le vert correspond à des peuplements avec une surface terrière correcte. A droite de ces cases, les peuplements sont surcapitalisés. A gauche, le jaune correspond à des peuplements corrects en haut de fourchette et sous capitalisés en bas de fourchette.

Plus à gauche les cases correspondent à des peuplements sous capitalisés ou par nature sans capital (jeunesse, vides).

La carte de la surface terrière figure **en annexe cartes**.

Commentaires :

Pour les peuplements à petits bois, 72 % se trouvent dans une fourchette de surface terrière convenable, contre 28 % qui sont surcapitalisés, surtout dans le hêtre.

Pour les autres peuplements, 35 % ont une surface terrière inférieure à 6 m²/ ha (peuplements tempêtés ou en cours de régénération), et 10 % sont surcapitalisés, surtout dans le hêtre.

Au total environ 14 % des peuplements sont surcapitalisés.

◆ **Tableau des surfaces portant des peuplements de chêne de qualité élevée**

Unité de gestion	Surface portant des chênes de qualité (ha)
4r	12.40
5r	6.06
6r	5.77
7a	7.03
7r	3.23
7v	0.79
Total	35.28

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	1		26	116	143

A - Volumes de bois produits

- Tableau synthétique de la production moyenne**

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Toutes	0.7	7.9
Total	0.7	7.9

Ces chiffres sont obtenus à partir de ceux de l'Institut Forestier National minorés d'un coefficient de réduction de 0.78 pour les feuillus et de 0.72 pour les résineux afin de tenir compte des différences qui existent entre les méthodes de cubage.

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés en volume aménagement												
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
en m ³ annuels récoltés de 1992 à 2010												
532	367	328	446	/	/	/	/	/	157	860	970	964
											Ecart	
											+ 12 %	
en m ³ / ha /an récoltés au cours de la période ci dessus (ha de surface en sylviculture de production)												
22.52	14.90	2.77	3.76						1.09	6.01	6.78	6.74

- Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Globalement le volume récolté est supérieur aux prévisions. Ce sont les produits accidentels qui se sont rajoutés en plus. Avec par ailleurs un dépassement en amélioration et une récolte moindre en régénération.

- Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt.**

La forêt communale indivise de Berg - Thal est exploitée principalement en régie qui est une spécificité d'Alsace- Moselle. La totalité des grumes est vendue à port de camion après classement qualitatif aux scieurs locaux et régionaux, voir à un niveau national pour les chênes de qualité.

Les feuillus produisent en majorité des bois de qualité C et D (qualité menuiserie : sciages secondaires, parqueterie, caisserie), mais également dans les gros bois des billes de pied destinées à des usages plus nobles (qualité B, voire A) : ébénisterie, plots, déroulage, merrains.

Les billes de pied de chêne trouvent facilement preneurs chez les mérandiers ou les menuisiers à des prix qui se situent entre 400 et 500 euros par m3 (prix bord de route).

- **Modes de mobilisation habituellement utilisés.**

La totalité du bois d'œuvre est vendu façonné bord de route. Cela représente pratiquement 80% du volume commercialisé. Les restant, essentiellement des houppiers vendus en fond de coupe ainsi que tiges de petit diamètre feuillues ou résineuses, est vendu sur pied.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	0	3.3	oui		-	-
	empierrées	4706 ml			Bon état	-	-
	terrain nat.	0				-	-
Routes publiques participant à la desserte*		1605 ml			Bon état	-	-
Pistes et sommières		2700 ml	1.9	oui	Bon état	-	-
Ancrages câbles		Non concerné					

Les routes publiques ne jouant aucun rôle de desserte ne sont pas comprises

- **Principales difficultés d'exploitation :**

La forêt est correctement desservie, tant en quantité qu'en qualité.

- **Schémas de desserte existants**

Aucun schéma de desserte n'a été réalisé pour cette forêt.

- **Carte de la desserte**

Cf. annexe cartes (carte d'aménagement)

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		143	0	0	143

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	Nc		
Cœur de parc national	Nc		
Réserves naturelles nationales	Nc		
Réserves naturelles régionales	Nc		
Réserve biologique intégrale	Nc		
Réserve biologique dirigée	Nc		
Biotope protégé par arrêté préfectoral	Nc		
Zones humides stratégiques	Nc		
	Nc		
Éléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national	Nc		
Parc naturel régional	Nc		
Natura 2000 Habitats (ZSC)	Nc		
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	Nc		
ZNIEFF de type I	Nc		

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Pas de risque grave signalé dans la forêt. La forte dynamique du hêtre fait cependant craindre à terme une banalisation des peuplements forestiers mélangés. Les opérations sylvicoles, quelles qu'elles soient, devront favoriser le mélange des essences (chêne dans la hêtraie, feuillus dans les résineux notamment).

- **Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Pas d'espèce remarquable sensible signalée.

- **Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface* concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Néant					
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Hêtraies de l'asperulo-fagetum	non	9130	41.13	Disparition du chêne	142.8

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

Néant.

- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

Sans objet. (1 seul d'intérêt communautaire pour toute la forêt).

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		51	92	0	143

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

Ce document n'existe pas encore pour la région Alsace.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

La parcelle 1 est très visible du site emblématique de l'Alsace Bossue, qui est le Kirchberg (très fréquenté, procession et cultes religieux, promeneurs), ainsi que de l'ancienne RN 61 reliant Phalsbourg à Sarreguemines, en passant par Sarre – Union, pour les parcelles 1 et 2. Les parcelles 3 à 5 et la 8 (pie) sont traversées par l'autoroute A4, reliant Strasbourg à Sarrebruck, Metz et Paris.

- **Description succincte des équipements structurants.**

Un parking pour les promeneurs du site du Kirchberg a été installé en bordure Est de la parcelle 1.

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

Néant.

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	Nc			
Site inscrit	Nc			
Monuments historiques	Nc			
Forêt de protection pour le bien-être des populations	Nc			

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Site du Kirchberg	Point de vue remarquable	forte	Randonnée pédestre Lieu de culte religieux

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites*	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Limite Est de la parcelle 1	Parking	Interférences avec les exploitations forestières	Etat correct

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Intermédiaire	Parcelles 3 à 5 et 8	Visibilité externe depuis l'autoroute A4.
	Parcelles 1 et 2	Visibilité externe depuis la départementale et le site du Kirchberg.

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

Néant.

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité d'accueil et des paysages de la forêt**

Néant.

B - Ressource en eau potable

- **Tableau des captages d'eau potable non réglementés**

Captage (libellé ou nom)	Localisation (éventuellement hors forêt)
Néant.	

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

Néant.

- **Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Néant.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	143				143

Aucun risque naturel avéré est connu sur la forêt.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire*
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
<p>Conditions stationnelles favorables au chêne et au hêtre, mais forte concurrence du hêtre.</p> <p>L'absence des peuplements mûrs.</p>	<p>Favoriser systématiquement le chêne et les autres feuillus (coupes, travaux sylvicoles) pour éviter à terme la monoculture de hêtre.</p> <p>Eviter les sacrifices d'exploitabilité en récoltant les arbres à maturité et en limitant l'effort à la disponibilité.</p>
Fonction écologique	
<p>Faible densité de bois mort ou à cavités.</p>	<p>Désignation d'îlots de sénescences et conservation d'arbres à forte valeur écologique (arbres morts, cavités, écorce décollée, etc ...)</p>
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
<p>Forêt peu fréquentée, mais les parcelles 3 à 5 et 8 sont traversées par l'autoroute A4, les parcelles 1 et 2 sont visibles de l'ancienne RN 61 et du site du Kirchberg.</p>	<p>Choix d'une gestion respectant la continuité des paysages (récolte progressive, régénération sous couvert, maintien de sur-réserves).</p> <p>Gestion spécifique des lisières.</p>
Protection contre les risques naturels	
<p>Forêt peu exposée.</p>	<p>Coupes rases proscrites (conformément aux évolutions sylvicoles) pour éviter les phénomènes de ruissellement et ravinement, en plus des impacts paysagers.</p>
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
<p>Risques sanitaires liés à la présence (limitée) d'essences peu adaptées aux stations (épicéa), et aux évolutions climatiques (chêne pédonculé).</p> <p>La plupart des sols sont sensibles au tassement.</p>	<p>Poursuite de la mise en œuvre des évolutions sylvicoles. Travail au profit des essences adaptées.</p> <p>Maintien des engins sur les chemins réservés à l'exploitation, faire des cloisonnements d'exploitation de manière systématique, et privilégier le débardage par temps sec.</p>

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	141.71	142.85
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	141.71	142.85
Hors sylviculture de production (ILS)	1.14	
Total : surface retenue pour la gestion	142.85	142.85

Dans la continuité du précédent aménagement, on poursuivra le traitement en futaie régulière à groupe de régénération élargi avec récolte étalée, le plus adapté à la structure des peuplements.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age	Diamètre retenu				
				PQE	PQM	PQF		
Chêne sessile	Îlots de vieillissement	0.79	250	100 - 110			Chênes sessile et pédonculé, frêne, érables, merisier, alisier torminal, merisiers, noyers	Chênaie mixte – Hêtraie et Hêtraie-chênaie
	Hors îlots de vieillissement	65.23	170	75	60	50		
Hêtre		75.69	110	65	55	45	Chênes sessile et pédonculé, frêne, érables, merisier, alisier torminal, merisiers, noyers	Hêtraie-chênaie
Total surface en sylviculture		141.71						

PQE, PQM et PQF : qualité élevée, moyenne et faible

Sur les stations propices à la fois au chêne pédonculé et au chêne sessile, ce dernier, lorsqu'il est présent de manière notable, est systématiquement retenu comme objectif principal, en raison de sa moindre sensibilité aux changements climatiques.

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme					Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu		
Epicéa commun	Par plage de 2 à 3 ha	17.64	110	50	Chênes sessile et pédonculé, frêne, érables, merisier, alisier terminal, merisiers, noyers	Hêtraie-chênaie

- **Carte des essences objectifs**

Cf. annexe cartes.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		3.23 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		18.46 ha	
Surface d'équilibre (Se)		21.53 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		27.46 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		0 ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	9.00 ha	9.00 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	18.46 ha	0 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		0 ha	0 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		22.49 ha	

Le détail des calculs de Sd, Sv, So et St est consultable en **annexe 6**.

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	3.23 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitab. ou ne peuvent plus gagner à vieillir	0 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	0 ha

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

Il n'y a pas de surface en régénération conditionnelle définie pour la forêt de Berg - Thal.

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement.

Sans objet.

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

Sans objet.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)
Cas des groupes de régénération

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)	
		P ^{lle}	UG							
Groupe de régénération (coupes de régénération – naturelle – progressives avec récolte étalée)	Unités de gestion ouvertes, à terminer (*)									
	REG	4	r	12.40	12.40		12.40	Chêne sessile	27.46	
		5	r	6.06	6.06		6.06	Hêtre		
	Unités de gestion ouvertes, à ne pas terminer									
	(néant)									
	Unités de gestion à ouvrir et à terminer									
	(néant)									
	Unités de gestion à ouvrir sans les terminer									
	REG	6	r	5.77	5.77	5.77		Chêne sessile		
		7	r	3.23	3.23	3.23				
Total				27.46	27.46	9.00	18.46			27.46

(*) mais sur-réserves encore présentes.

Tableau de classement des unités de gestion surfaciqes (totalité des UG surfaciqes de la forêt)
Cas des groupes de futaie par parquets

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à améliorer (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Essence objectif
		P ^{lle}	UG						
	(néant)								
Total									

Tableau de classement des unités de gestion surfaciqes (totalité des UG surfaciqes de la forêt)
Cas de groupes autres que régénération ou futaie par parquets

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
AMELIORATION (coupes d'amélioration et/ou sanitaires)	<i>AME</i>	1	a	11.85	11.85	8	90.97
		2	a	19.33	19.33	8	
		3	a	17.64	17.64	8	
		6	a	6.83	6.83	8	
		7	a	7.03	7.03	8	
		8	a	13.19	13.19	8	
		9	a	15.10	15.10	8	
Jeunesse (jeunes peuplements à parcourir en travaux sylvicoles, avec des coupes d'amélioration nettoisement en 2 ^{ème} moitié d'aménagement)	<i>AMEJ</i>	1	aj	4.93	4.93	8	22.49
		5	aj	6.33	6.33	6	
		10	aj	11.23	11.23	8	
ILOT DE VIEILLISSEMENT (coupes d'amélioration et/ou sanitaires)	<i>ILV</i>	7	v	0.79	0.79	8	0.79
ILOT DE SENESCENCE (hors sylviculture)	<i>ILS</i>	1.14	s	1.14	0.00	-	1.14
Total				115.39	114.25		115.39

- **Carte d'aménagement**

Les groupes d'aménagement sont reportés en **annexes cartes**. Leurs caractéristiques sont résumées sur les fiches de synthèse de l'**annexe 8**.

B - Constitution de divisions

Division (identifiant et libellé)	Type de division	Unité de gestion		Surface de l'UG incluse dans la division
		P ^{lle}	UG	
Néant				

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Aucune unité de gestion linéaire n'a été constituée.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Aucune unité de gestion ponctuelle n'a été constituée.

2.5 Programme d'actions pour la période 2013 – 2032

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Entretien des limites FON 1	En continu	Entretien courant des limites	Forêt		4000 €	E
Coût total FONCIER (€)					4000 €	
Coût moyen annuel FONCIER					200 €/an	

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Il n'est pas prévu de développement des concessions au cours de cet aménagement.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Les guides de sylviculture applicables sont :

- le guide national de la chênaie continentale et des hêtraies continentales.
- le manuel pratique de sylviculture Alsace (2009).

B - Coupes

- Programme de coupes

Cas des coupes programmables par années

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P ^{lle}	UG	partie d'UG						
2013	1	a+j		AME	FCHFP2	AI	16.78	16.78	29.97
2013	8	a		AME	FCHHM3	AMEL	13.19	13.19	
2014	4	r		REG	FHCHG3	RE	12.40	12.40	23.63
2014	10	aj		AMEJ	FHCHE1	AI	11.23	11.23	
2015	3	a		AME	FHCHP3	AMEL	17.64	17.64	17.64
2016	7	r		REG	FHCHG3	RE	3.23	3.23	11.05
2016	7	a+v		AME	FHCHM3	AMEL	7.82	7.82	
2017	2	a		AME	FHEFP2	AI	19.33	19.33	34.43
2017	9	a		AME	FHCHM3	AMEL	15.10	15.10	
2018	5	r		REG	FHCHG3	RS	6.06	6.06	18.16
2018	5	aj		AMEJ	FHEFE2	AI	6.33	6.33	
2018	6	r		REG	FHCHG3	RE	5.77	5.77	
2019	6	a		AME	FHCHM3	AMEL	6.83	6.83	6.83
2020	4	r		REG	FHCHG3	RS	12.40	12.40	25.59
2020	8	a		AME	FCHHM3	AMEL	13.19	13.19	
2021	1	a+j		AME	FCHFP2	AI	16.78	16.78	16.78
2022	7	r		REG	FHCHG3	RS	3.23	3.23	14.46
2022	10	aj		AMEJ	FHCHE1	AI	11.23	11.23	
2023	3	a		AME	FHCHP3	AMEL	17.64	17.64	17.64
2024	5	r		REG	FHCHG3	RS	6.06	6.06	25.98
2024	5	aj		AMEJ	FHEFE2	AI	6.33	6.33	
2024	6	r		REG	FHCHG3	RS	5.77	5.77	
2024	7	a+v		AME	FHCHM3	AMEL	7.82	7.82	
2025	2	a		AME	FHEFP2	AI	19.33	19.33	34.43
2025	9	a		AME	FHCHM3	AMEL	15.10	15.10	
2026	4	r		REG	FHCHG3	RS	12.40	12.40	12.40
2027	6	a		AME	FHCHM3	AMEL	6.83	6.83	6.83
2028	7	r		REG	FHCHG3	RS	3.23	3.23	16.42
2028	8	a		AME	FCHHM3	AMEL	13.19	13.19	
2029	1	a+j		AME	FCHFP2	AI	16.78	16.78	16.78
2030	5	r		REG	FHCHG3	RS	6.06	6.06	29.39
2030	5	aj		AMEJ	FHEFE2	AI	6.33	6.33	
2030	6	r		REG	FHCHG3	RS	5.77	5.77	

2030	10	aj		AMEJ	FHCHE1	AI	11.23	11.23	
2031	3	a		AME	FHCHP3	AMEL	17.64	17.64	17.64
2032	4	r		REG	FHCHG3	RS	12.40	12.40	20.22
2032	7	a+v		AME	FHCHM3	AMEL	7.82	7.82	
Total général							366.30	366.30	

UPC : unité de programmation de coupe

- **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale précomptable à récolter* (seuil précomptage 17,5 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		dont volume aménagement précomptable à récolter	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Régénération	26.9	537.7	370	7400	351	7020
Amélioration	45.7	913.5	598	11964	510	10198
Jeunesse	0.5	10.1	24	480	7	136
Îlots de vieillissement	0.8	16.2	10	206	10	206
Totaux	73.9	1477.4	1002	20050	878	17560

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8 .

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables

Le volume bois fort a été calculé à l'aide du tarif Algan 12 (toutes essences).

Le calcul de la possibilité régénération est détaillé en **annexe 7**.

Le scénario de prélèvement dans les autres groupes est consultable en **annexe 9**.

Le détail des prélèvements dans les groupes traités en amélioration est consultable en **annexe 10**.

- **Mode de suivi de la récolte**

Dès sa mise en place dans les outils informatiques, le suivi par la surface terrière sera effectué. Par ailleurs et conformément aux pratiques actuelles en Alsace, le suivi du volume aménagement sera conservé.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Schéma de desserte (y compris études)							
...							
Routes forestières							
DES 1	En continu	Réfection routes empierrées et en terrain naturel	Forêt	4700 ml		45000	I
Pistes forestières							
...							
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							
...							
Entretien courant du réseau							
DES 3	En continu	Entretien fossés	Forêt	4700 ml		7800	E
DES 6	En continu	Fauchage annuel accotements routes forestières	Forêt	4700 ml		2800	E
Coût total DESSERTÉ (€)						55600	
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						2780	

Les coûts sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés ici sur l'hypothèse la plus pessimiste (forte dégradation en raison de conditions météo difficiles).

- **Guide technique de référence**

Néant.

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles*		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
1-CHX-01	Régénération naturelle de chêne	Unités de gestion des groupes de régénération et de jeunesse	21 ha	Inclus protection de gibier	3940	82700	I
5-CHS-01	Amélioration en futaie régulière issue de régénération naturelle – chêne sessile		5 ha		1500	7500	E
15-1-HET	Régénération naturelle de hêtre		12 ha	Favoriser les autres essences (éviter la monoculture du hêtre)	760	9100	I
	Travaux d'amélioration dans hêtre >3m (intervention en faveur des essences secondaires)		11 ha		400	4400	E
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						103700	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						5185	

Dans le cadre des évolutions sylvicoles, priorité est donnée à la régénération naturelle (hêtre, et surtout chêne). Cela n'exclut aucunement le recours à la plantation (chêne, feuillus précieux, fruitiers), à titre d'enrichissement et de diversification des peuplements, le but étant avant tout d'éviter des peuplements de hêtre pur, et pour obtenir le chêne si besoin.

Sur le montant total des travaux sylvicoles, le montant de 103700 constitue le niveau optimal de réinvestissement en forêt pour assurer la pérennité du capital producteur.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement (surface boisée)	Engagement retenu	0.79 ha
Ilots de sénescence (surface boisée)	Engagement retenu	1.14 ha
Maintien de milieux ouverts	Engagement non retenu : car non existant sur la forêt	
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	Engagement non retenu : car non existant sur la forêt	
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Engagement retenu : travail au profit des autres essences (y/c pionnières) dans les peuplements trop purs.	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	A raison d'un arbre mort et 2 arbres à cavité par ha, uniquement à plus de 30 m des routes, pistes et sentiers	
Conservation de bois mort au sol	Engagement retenu sous réserve que la demande annuelle de bois de chauffage soit satisfaite	
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	Engagement retenu de fait (pour permettre le stockage des grumes le long des chemins)	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Le cas échéant (en cas de découverte d'espèces remarquables)	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Engagement retenu	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	Engagement retenu	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Engagement retenu	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	Engagement retenu	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Engagement retenu	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Eviter les travaux pendant la période de sensibilité de mars à fin juin.	

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)							
		(néant)					
Autres actions							
		(néant)					
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)							
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)							

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet.

D – Documents techniques de référence

Se reporter à l'instruction 09-T-71 relative à la conservation de la biodiversité dans les forêts publiques.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

La gestion forestière courante (coupes, travaux) intègre la prise en compte du paysage. Comme par le passé, elle devra veiller au respect des équipements présents dans la forêt (sentiers balisés).

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

Il n'y a pas lieu d'en prévoir.

- **Schéma d'accueil du public**

Néant.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Pas d'autre action à prévoir que la poursuite des bonnes pratiques mises en œuvre lors de la gestion forestière courante, notamment le travail au profit des feuillus dans les peuplements résineux purs, et la gestion spécifique des lisières, particulièrement dans les zones traversées par l'autoroute, l'ancienne RN 61, et la lisière visible du site du Kirchberg.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC							
		(néant)					
PAYSAGE							
		(néant)					
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)							
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)							

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Le respect et la valorisation des paysages sont grandement liés à la mise en œuvre des « Évolutions en sylviculture » de 1996, qui se traduisent notamment par :

- l'adaptation aux structures
- le recours maximal à la régénération naturelle
- l'anticipation de la régénération, et l'allongement des durées de récolte en groupe de régénération
- le maintien de sur-réserves
- l'intensification des récoltes intermédiaires

La mise en œuvre de ces prescriptions permet des changements beaucoup plus progressifs de l'aspect des peuplements, et une réduction maximale des impacts paysagers, les changements brutaux étant les plus mal perçus.

D'autres mesures plus ponctuelles peuvent être mises en œuvre : gestion des lisières, maintien d'arbres remarquables de gros diamètre et de faible valeur marchande (souvent « bio »). Cette liste n'est pas exhaustive.

- **Documents techniques de référence**

Pour plus de détails, se reporter :

- à la note de service 94-T-98 « Approche paysagère des actions forestières »
- au manuel pratique de sylviculture (DT Alsace, 2009)

- **Carte du schéma d'accueil du public**

Néant.

B - Ressource en eau potable

Il n'y a pas de captage de source en forêt communale indivise de berg – Thal, ni de périmètre de protection rapprochée ou éloignée.

C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

- **Etat des lieux**

L'équilibre forêt/gibier y est jugé globalement satisfaisant. La gestion des populations permet actuellement la régénération naturelle sans protection de toutes les essences, y compris le chêne.

Le chêne étant une espèce assez appétente pour le chevreuil, il est conseillé de le protéger ponctuellement (cas des plantations surtout).

La surpopulation actuelle des sangliers peut également générer des dégâts en particulier dans la régénération.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées	Localisation	Intensité des dégâts	Protections utilisées	Observations	Cible à atteindre
(néant)					

Actuellement l'équilibre sylvo cynégétique est atteint. Le passage de l'autoroute et de l'ancienne RN compromettent la sédentarité du gibier.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Lots	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€)
À tir (en approche ou en battue)	029C01	Chevreuril : 7 têtes par an en moyenne	Réalisations déclarées par le chasseur	4.600 €/an
	029C02	Chevreuril : bilan non exploitable Cervidés: 0 têtes par an en moyenne	L'adjudicataire donne un bilan de tous ses lots (sur une surface totale de 2011 ha) donc inexploitable	6.400 €/an

Les plans de chasse sont actuellement :

- pour le Cerf : minimum : 0, maximum : 2
- pour le Chevreuril : minimum : 12 et 14 ; maximum : 18 et 21

On ne possède pas de données au niveau des réalisations du plan de chasse, exception faite pour le lot 1 et uniquement pour la seule saison 2010/2011, à savoir 7 têtes/an. Comme le minimum était de 12 têtes/an, on peut dire que les réalisations pour cette saison sont en dessous du minimum.

La pression de chasse doit impérativement s'exercer si on veut conserver un équilibre sylvo-cynégétique.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique							
néant							
Autres actions Chasse – Pêche							
néant							
Coût total CHASSE PECHE (€)							
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)							

D - Pastoralisme

Sans objet.

E – Affouage et droits d'usage

Sans objet.

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
néant			

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Pas d'action autre que la poursuite de la mise en œuvre des bonnes pratiques lors des travaux et exploitations.

- **Documents techniques de référence**

Se reporter à la note de service 09-T-295 relative à la prise en compte du patrimoine archéologique dans l'aménagement et la gestion forestière.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Néant.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

Se reporter à l'arrêté préfectoral réglementant l'apport de feu dans le milieu naturel.

- **Etat des lieux**

Les risques sont limités et concernent essentiellement les jeunes peuplements au stade semis-fourré, très vulnérables au début du printemps (hâles de mars-avril), lorsque le temps redevient beau et sec alors que la végétation n'a pas encore redémarré (présence d'une strate herbacée sèche très inflammable).

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies** (y compris études)

Aucun plan d'action n'est prévu compte tenu des faibles risques. L'entretien courant de la desserte est suffisant pour permettre un accès rapide à la forêt en cas de sinistre.

- **Documents techniques de référence**

Sans objet.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

L'ensemble des éléments concernant la gestion de la faune a été traité au § 2.5.4 – C.

C – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Scolytes sur épicéa	2001 à 2002	Hêtraie chênaie	Attaque scolytes sur pessières fragilisées par la tempête de 1999 et la canicule de 2003	N/D
Chêne	Années 1996, 1998, 2001, 2004	Hêtraie chênaie	Attaques de chenilles processionnaires	N/D

- **Documents de référence**

La santé des forêts (DSF, CNPF, IDF) 2010

D - Tassement des sols

Se reporter à la note de service 09-T-297 relative à la protection des sols (qui passe avant tout par l'utilisation systématique des cloisonnements).

- **Carte de la sensibilité des sols au tassement**

Cf. carte en **annexe cartes**.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt communale est adhérente PEFC sous la référence **PEFC/10-21-09/155**. L'adhésion en cours est valable du 03 mars 2003 au 31 décembre 2012.

B – Autres actions

Néant.

2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Sans objet. Aucun site Natura 2000.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Sans objet. Pas d'autre réglementation concernant la forêt.



Office National des Forêts

D.T. ALSACE
AGENCE NORD ALSACE

Forêt Communale
de BERG-THAL

142 ha 85 a

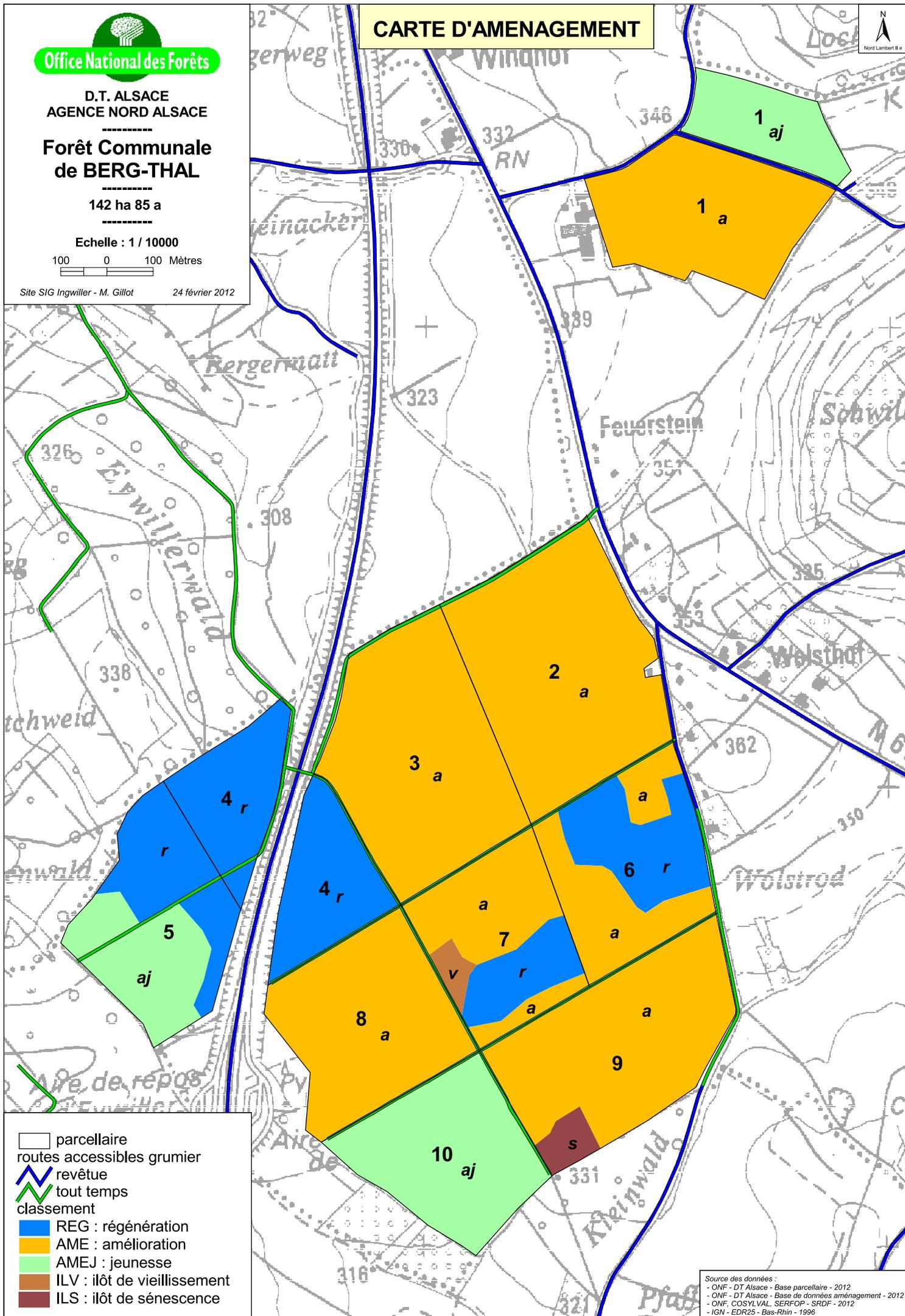
Echelle : 1 / 10000

100 0 100 Mètres

Site SIG Ingwiller - M. Gillot

24 février 2012

CARTE D'AMENAGEMENT



- parcellaire
- routes accessibles grumier
- revêtu
- tout temps
- classement
- REG : régénération
- AME : amélioration
- AMEJ : jeunesse
- ILV : îlot de vieillissement
- ILS : îlot de sénescence

Source des données :
 - ONF - DT Alsace - Base parcellaire - 2012
 - ONF - DT Alsace - Base de données aménagement - 2012
 - ONF - COSYLVAL, SERPOP - SRDF - 2012
 - IGN - EDR25 - Bas-Rhin - 1996